



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### Birmanie

Question écrite n° 21211

#### Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les atteintes aux droits de l'homme constatés en Birmanie, et plus particulièrement sur le sort réservé à la chef de l'opposition à la junte militaire birmane, Mme Aung San Suu Kyi. Prix Nobel de la paix, elle a été emprisonnée avec la direction de son parti. Par conséquent, il lui demande des précisions sur les mesures qu'il envisage de prendre afin d'aider à sa libération.

#### Texte de la réponse

En réponse à la situation en Birmanie, la France et ses partenaires européens ont adopté, en octobre 1996, une position commune qui définit un ensemble de mesures restrictives. Cette position commune a été renforcée et prorogée à plusieurs reprises. Elle est toujours en vigueur et vient même d'être durcie, avec notre soutien, avant la date prévue initialement à la suite de l'arrestation le 30 mai de Mme Aung San Suu Kyi. Lors du dernier renouvellement de la position commune, la France avait insisté pour que cette possibilité de durcissement anticipé reste ouverte. La France partage l'indignation généralisée qu'ont déclenchée les incidents du 30 mai. Le ministère des affaires étrangères a convoqué l'ambassadeur de Birmanie à Paris dès le 3 juin pour faire connaître la position des autorités françaises et exiger la libération de la secrétaire générale de la Ligue nationale pour la démocratie. L'ambassadeur de France à Rangoun a effectué plusieurs démarches pour soutenir Mme Aung San Suu Kyi. Avec ses partenaires européens, la France continue d'agir en ce sens tant au niveau régional que dans le cadre des relations bilatérales avec la Birmanie et avec les différents pays de la région. Par ailleurs, la France appuie les résolutions présentées chaque année dans le cadre de l'assemblée générale des Nations unies, de la commission des droits de l'homme et de l'Organisation internationale du travail. Enfin, les quatre missions à Rangoun de la troïka européenne ont permis de rappeler les préoccupations de l'Union et d'appeler les autorités birmanes à s'engager concrètement dans la voie de la démocratisation et du respect des droits de l'homme. La France a cependant toujours estimé que seul le dialogue pouvait débloquer la situation à Rangoun. Notre pays demeure ouvert à un véritable dialogue avec les autorités birmanes et, avec ses partenaires de l'Union européenne, continuera d'encourager le processus de démocratisation, de soutenir Mme Aung San Suu Kyi, d'appuyer les efforts de M. Tan Sri Razali, l'envoyé spécial du secrétaire général des Nations unies, et d'oeuvrer sans relâche en faveur de la restauration de la démocratie et du respect des droits de l'homme en Birmanie. Avec ses partenaires européens, la France reste vigilante et n'assouplira sa position qu'en réponse à des progrès significatifs.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Warsmann](#)

**Circonscription :** Ardennes (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 21211

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé** : affaires étrangères

**Ministère attributaire** : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 30 juin 2003, page 5046

**Réponse publiée le** : 28 juillet 2003, page 5982